

Principales mesures de protection des données prises par l'ANQ

Nous souhaitons par la présente vous informer de la manière dont l'ANQ garantit la protection et la sécurité des données, et des mesures prises par notre association pour veiller à ce que les données en possession de l'ANQ soient traitées selon les bases légales pertinentes (par ex. la nLPD).

Nous accordons une importance toute particulière à la protection et à la sécurité de vos données. C'est pourquoi nous appliquons les mesures suivantes :

- 1. Principes de protection des données :** nous vous garantissons, par le biais du respect des règlements et dispositions correspondantes, que vos données sont traitées de manière correcte et en toute sécurité. Nous traitons les données uniquement à des fins précises et ne les conservons que le temps nécessaire.
- 2. Sécurité des données et violation de la sécurité des données :** nous avons mis en place des mesures techniques et organisationnelles afin de protéger vos données contre tout accès non autorisé, perte ou utilisation frauduleuse, et de pouvoir réagir rapidement et de façon adaptée à toute violation de la sécurité des données.
- 3. Droits des personnes concernées :** vous avez le droit d'obtenir des informations sur les données personnelles vous concernant traitées par nos services, ainsi que d'en demander la correction ou la suppression.
- 4. Transparence de l'information :** vous trouverez dans notre [Déclaration relative à la protection des données](#) les principaux points concernant le traitement des données personnelles.
- 5. Extension du champ d'application :** au sens strict, les dispositions de protection des données ne s'appliquent qu'aux données personnelles. À l'ANQ, nous élargissons cette définition afin d'inclure toutes les autres données en lien avec les mesures de l'ANQ, qui sont traitées conformément aux fins de l'association. Pour l'ANQ il est en effet important que la disponibilité et l'intégrité de ces données soient également protégées et que leur traçabilité soit garantie.
- 6. Sous-traitance du traitement des données :** l'ANQ conclut des accords contractuels avec des partenaires (par ex. des instituts d'analyse), qui traitent des données pour le compte de l'ANQ. Afin de garantir la sécurité et la protection des données, l'ANQ conclut des accords individuels de sous-traitance.
- 7. Formation à la protection des données :** nous informons en détail, sensibilisons et formons régulièrement toutes nos collaboratrices et tous nos collaborateurs sur la protection des données.
- 8. Responsable du traitement des données :** nous avons désigné un responsable du traitement des données qui veille au respect des bases légales et qui est votre interlocuteur pour toute question.

Nous prenons toutes les mesures nécessaires pour garantir la protection de vos données ainsi que des données traitées pour le compte de l'ANQ.